

Compte rendu du Conseil Municipal du 23/05/2014 à 21 h

Présents :

François ARCANGELI, Cinthya ARENAS, Philippe BUSSIÈRE, Gérard DALL'ARMI, Jean-Paul ESTRADE, Eric RIET, Céline SALVIAC MALBERT, Sylvie SIMPSON.

Excusés : Valérie CHRISTEN, Francis PRADÈRE, Aline SEGONDS

Eric RIET est désigné secrétaire de séance.

1. Points d'information sur les différentes réunions :

- SICASMIR : Valérie CHRISTEN a été élue au bureau du SICASMIR
 - SIDEVA :
 - Véronique MONTÉGUT a été élue Présidente
 - Francine ILARREGUI-CROIX, Aurore PRATVIEL-OLIVAN, André CASTERAS et Yannick CADEOT élus Vice-Présidents
 - SITPA
 - SMEA : Convocation reçue pour réunion le 2 juin à 14H00 à Roquette.
 - SDEHG : Convocation reçue pour réunion le 2 juin à 14H30 à Saint-Gaudens.
 - ORSEC : le 21 mai à St Gaudens, Philippe BUSSIÈRE présent
 - Chaque commune (Suivant sa taille néanmoins) doit déposer son PCS (Plan de Sauvegarde) avant fin 2014.
 - SIVA :
 - Réunion le 16 mai avec Valérie CHRISTEN et Eric RIET
 - Communauté de communes, les 19 avril avec François ARCANGELI et Philippe BUSSIÈRE :
 - JP BRANA réélu président
 - 8 VP dont :
 - François ARCANGELI à la Prospective
 - Josette SARRADET (Aspet) au Développement Durable
 - Corinne ORTET (Couret) aux Services à la personne
 - Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran) au Budget
 - Dominique PONTICACIA (Juzet) à la Petite enfance
 - Robert MARTIN (Estadens) Développement économique et Tourisme
 - François MOURA (Izaût de l'hôtel) Entretien, rivières
 - Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron) Action culturelle et communication.
- et le 16 mai avec François ARCANGELI et Philippe BUSSIÈRE :
- Budget 2014 (Pas d'augmentation d'impôts)
 - Aucune commission n'a pour l'instant été mise en place.

2. Avancement des projets :

- **Hôtel-Restaurant / Epicerie** : le projet est en attente de clarification sur les financements, notamment Européen. Une réunion de travail sera organisée prochainement avec M CLARY de la Région.
- **Réseau chaleur**: L'étude est finalisée. Une réunion de travail va être organisée avec le BE et l'ADEME. Ensuite on pourra organiser une réunion publique de présentation du projet.

3. Délégations au Maire

Après en avoir délibéré et conformément à l'article L-2122-22 du CGCT, le Maire est par délégation du Conseil Municipal, chargé en tout et pour tout :

- D'engager et de mandater la dépense dès le 1^{er} euro pour tout achat sur facture ou mémoire entrant dans le cadre des marchés qualifiés « sans formalité préalable »
- De décider de la conclusion et de la révision des baux de location des logements communaux
- De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférent
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- De régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice.

4. Décision modificatives

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants sur le budget communal 2014 :

Section d'investissement

<i>Compte augmenté</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
R 2031	frais d'études	28 692,00
<i>Compte diminué</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
D 21311	constructions	28 692,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les modifications budgétaires proposées par Monsieur le Maire.

4. Questions diverses

- Lundi 23 juin, 14h00 ; réunion du centre de gestion fonction publique : Françoise et Karine, secrétaires, iront toutes les 2 sans élus à cette réunion.
- Elections européennes : organisation du bureau de vote
- Limitation de la circulation des véhicules à moteur sur les chemins non goudronnés : un arrêté sera pris prochainement.
- Devis élagages : un second devis est produit pour élaguer le peuplier derrière l'école.
- Subvention à l'association « des amis des chats libres d'Arbas » : lors du vote du budget, la subvention à cette association a été reconduite sans augmentation (250 €). Une demande de subvention a été déposée par la suite, et fait apparaître une demande d'augmentation à 750 €. Compte tenu des contraintes budgétaires de la commune (stabilisation des impôts, baisse des dotations de l'État, augmentation des charges), cette demande ne pourra pas être satisfaite.

Séance levée à 0h30.